

Niveau : VIGILANCE

ÉCONOMISONS L'EAU !

Limiter l'arrosage en plein jour



Pelouses, jardins,
massifs fleuris,
espaces verts, rond-
points



Potagers



Terrains de
sports



Golfs

Limiter les nettoyages non impérieux



Limiter le nettoyage des terrasses, façades
et voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les véhicules en
dehors des stations de lavage

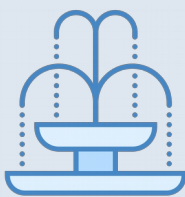


Interdiction
de laver les bateaux
de plaisance hors
des zones de
carénage

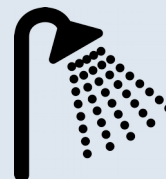
Limitation des usages



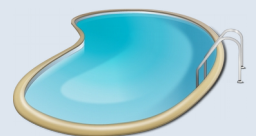
Limiter au strict nécessaire
la consommation d'eau
des usages agricoles



Limiter le
fonctionnement des
fontaines à circuit ouvert



Limiter l'utilisation des
douches de plage et
éviter le gaspillage



Éviter les remplissages, les
mises à niveau, les vidanges
des piscines et plans d'eau

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Niveau : Alerte

ON RÉDUIT !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses,
jardins, massifs fleuris,
espaces verts, rond-
points
(Sauf de 20h à 8h)



Interdiction
d'arroser les
potagers
(Sauf de 20h à 8h)



Interdiction
d'arroser les terrains
de sport
(Sauf de 20h à 8h)



Seul l'arrosage des
"greens et départs"
de golfs est
autorisé



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules en dehors
des stations de
lavage



Interdiction
de laver les bateaux
de plaisance hors
des zones de
carénage



Réduction minimale de
25 % des volumes
prélevés pour les usages
agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Limiter l'utilisation des
douches de plage et
éviter le gaspillage



Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans d'eau
Piscines : Appoints autorisés

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Niveau : Alerte renforcée

USAGE RÉSERVÉ !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les
pelouses, jardins,
massifs fleuris,
espaces verts, rond-
points



Interdiction
d'arroser les potagers
(Sauf de 20h à minuit)



Interdiction
d'arroser les terrains de
sport
(Sauf terrains principaux,
de 20h à minuit)



Interdiction
d'arroser les golfs
(Sauf "greens et
départs", de 20h à
minuit)



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules en dehors
des stations de
lavage



Interdiction
de laver les
bateaux de
plaisance



Réduction minimale de
50 % des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans d'eau
Piscines : Appoints autorisés

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr



Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Crise

STOP !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses,
jardins, massifs fleuris,
espaces verts, rond-
points



Interdiction
d'arroser les
potagers



Interdiction
d'arroser les terrains de
sport



Interdiction
d'arroser les golfs



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules



Interdiction
de laver les
bateaux



Interdiction
Arrêt des prélèvements
agricoles sauf à partir de
retenues de stockage
déconnectées



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans d'eau
Piscines : Appoints autorisés

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr